

PLÉNIÈRE N° 1

« DYNAMIQUES GARONNE AMONT »

Définir et rendre cohérent un plan d'action sur la Garonne amont du Val d'Aran à Carbone pour la gestion du lit, des berges et des espaces riverains

Le 2 juillet 2013 s'est déroulée, à 14 h 30 au Parc des expositions du Comminges à Villeneuve-de-Rivière, la plénière n°1 de la démarche « Dynamiques Garonne amont - Définir et rendre cohérent un plan d'action sur la Garonne amont du Val d'Aran à Carbone pour la gestion du lit, des berges et des espaces riverains ».

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- Présentation des objectifs et de l'organisation de la démarche
- Constitution de groupes géographiques
- Validation des problématiques à prendre en compte
- Première mise en commun des préoccupations, attentes et démarches en cours
- Calendrier

I- OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

Jacques Leclerc, élu du Sméag, introduit la réunion en présentant les objectifs de la démarche « Dynamiques Garonne amont ». Compte tenu du contexte particulier lié à la crue exceptionnelle de juin dernier qui a marqué tous les esprits, il propose de rebondir sans pour autant focaliser uniquement sur cet évènement. En effet, cette démarche ne vise pas à gérer la crise, mais à préparer l'avenir en tirant les enseignements notamment de la crue. Plus largement, elle doit permettre de mieux vivre avec la Garonne.

A l'origine de la démarche, plusieurs volontés d'agir se sont manifestées sur ce territoire Garonne. Des premières actions concrètes sont réalisées. Elles permettent de solutionner certains problèmes et de valoriser ce territoire. Elles méritent d'être pérennisées et développées. Mais elles restent incomplètes, dépendantes des autres territoires, ou trop spécialisées. Il est aussi question de la répartition des compétences et des interventions sur le fleuve.

L'objectif de cette démarche est donc de fédérer les différentes actions en cours ou à venir :

Apporter les connaissances globales pour les actions locales,
Partager les connaissances et retours d'expériences
Faire converger les démarches pour une synergie d'action
Définir un plan d'action collectif
Définir une organisation stable

La convention de soutien d'étiage de la Garonne avec EDF est échue, un nouvel accord étant recherché avec une signature avant le début de la campagne en juin 2013 (et du vote du budget primitif du Sméag en février 2013) et sur une durée de cinq ans.

- La préparation de cet accord est en attente de l'avis de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de l'écologie sur la nouvelle méthode d'évaluation du préjudice énergétique proposée par EDF et sur sa date de mise en application (notamment).
- Cette réunion fait suite au Groupe technique du 19 décembre 2012, au cours duquel les partenaires (Sméag, Dreal, DDT 31 et AEAG) ont validé le projet de convention transmis (version N12-055V2 du 19/12/2012), tel que prévu en Comité de gestion plénier du 4 juillet 2012, ainsi que les points restants à traiter et les alternatives possibles (en fonction de la date de mise en application de la nouvelle méthode d'évaluation du préjudice énergétique).

II- PRESENTATION SYNTHETIQUE DES PROBLEMATIQUES

Paul Simon, référent technique en charge de l'animation de la démarche, présente synthétiquement les principales problématiques identifiées sur le territoire Garonne amont au travers des documents cadres et études existantes.

Dynamique fluviale (crues, érosions) : les secteurs les plus sensibles sont identifiés. Il s'agit maintenant de trouver les façons de s'adapter aux risques et de permettre un meilleur fonctionnement du fleuve

Etat du lit et des berges : un état impacté par la crue ; des programmes d'entretien fragmentés

Déchets flottants : des sites de récupération identifiés ; une stratégie à mettre en œuvre

Les éclusées (montées brusques des eaux en aval de certains ouvrages hydroélectriques) : les secteurs sensibles sont identifiés ; des ouvrages sont à adapter

Continuité écologique (circulation des poissons et des sédiments) : il s'agit d'identifier les moyens de lever certains obstacles et de restaurer les milieux aquatiques

Milieux naturels : des espaces d'intérêt général (champs naturels d'expansion des crues, autoépuration des eaux, support de biodiversité et d'activités socioéconomique et touristiques) mais fragiles

Paysage set patrimoine : image d'un territoire de qualité à développer

Sensibilisation et éducation à l'environnement : des sites pertinents à mutualiser

III- PRESENTATION DES DEMARCHES ENGAGEES PAR DES COLLECTIVITES

NB : il s'agit des démarches structurantes engagées avant la crue de juin 2013

Programme global pour la gestion durable de la Garonne de Bousens à Carbonne

Christian Sans, maire de Bousens, Président de la Communauté de communes du canton de Cazères et Conseiller Général, présente le programme d'action qui fédère 13 communes riveraines sur 32 km de Garonne. Sur la base d'un diagnostic plurithématique réalisé dans le cadre d'une étude pilotée par le Sméag (projet Sudeau du programme européen Sudo), les élus locaux ont pris conscience des interactions entre différentes problématiques (instabilité des berges, milieux naturels, valorisation touristique,...). Ils ont fixé ensemble des priorités d'action sur les 32 km, ce qui a permis de solliciter des financements attractifs. Le Sivom de Rieux assure la maîtrise d'ouvrage des travaux en cours.

Projet Berges de Garonne du Saint-Gaudinois

Jean-Paul Fabé, Vice Président de la Communauté de communes du Saint Gaudinois, présente le programme d'action intercommunal sur 22 km de Garonne. Né d'une demande initiale de la population exprimée lors dans le cadre de l'Agenda 21, la démarche a débouché sur un programme pluriannuel de restauration hydraulique et écologique de la Garonne et de valorisation de ses abords, avec une double approche : approche intégrée prenant en compte lit, berges, canaux, espaces riverains, et approche sociale au travers d'actions de sensibilisation de la population, d'économie solidaire (bois coupé mis à disposition) et de chantiers d'insertion.

Il souligne l'importance d'être accompagné pour mener à bien ce projet et tout l'intérêt pour la collectivité de valoriser son territoire.

IV- DISCUSSIONS

Entretien du lit et des berges

Il est souligné le manque d'entretien du lit et des berges des cours d'eau, ainsi que l'absence d'intervention de l'Etat sur son Domaine Public Fluvial. Lors des phénomènes de crues (comme en juin dernier), cela constitue un facteur aggravant.

Le classement des cours d'eau en Natura 2000 est perçu comme une contrainte à l'entretien des cours d'eau.

Gestion des ouvrages hydroélectriques

Il est souligné l'envasement excessif de la retenue du Plan d'Arem qui ne lui permet pas de jouer son rôle tampon, ainsi la nécessité qu'EDF cure cet ouvrage. Le colmatage du lit de la Garonne en aval est à déplorer.

Gouvernance

Le représentant de l'Etat, rappelle que l'Etat est propriétaire du lit jusqu'au niveau des plus hautes eaux avant débordement. Il n'a pour obligation que d'assurer le libre écoulement des eaux et de fait intervient le moins possible pour privilégier le fonctionnement naturel du fleuve. En revanche, la protection des berges incombe aux riverains. Au vu du linéaire de berge, les collectivités peuvent se substituer aux riverains dans l'intérêt général.

Plusieurs élus souhaitent une délimitation du Domaine Public Fluvial, ainsi qu'une clarification de la réglementation et des responsabilités.

Il est cité l'exemple du Sycoserp (Syndicat du Salat). Le Salat est inscrit dans le Domaine Public Fluvial dans sa partie aval, notamment en Haute Garonne. Pour autant, le Sycoserp intervient sur le bassin du Salat de la source à la Garonne, recouvrant 92 communes. Il assure l'entretien du lit et des berges Il va engager une étude hydromorphologique sur le Salat. En revanche, il n'est pas habilité à intervenir sur la Garonne.

L'Agence de l'eau précise concernant la Garonne qu'elle souhaite une maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de la Garonne amont pour avoir un effet global efficace.

Jacques Leclerc souligne tout l'intérêt de cette démarche qui vise à une continuité des actions depuis le Val d'Aran jusqu'à Carbonne en levant les obstacles à l'action locale. Il souhaite réunir toutes les volontés autour de la table. La forte participation d'aujourd'hui confirme l'intérêt de la démarche.

Organisation de la démarche

Périmètre : Henri Forgues, Président du Syndicat mixte des Pays des Nestes souligne la similitude des situations avec les Nestes et souhaite être associé à la démarche.

Etudes et articulation avec d'autres démarches : Paul Simon précise que le diagnostic de territoire s'appuiera sur les connaissances actuelles et prochaines. Concernant la problématique spécifique de la dynamique fluviale (hydromorphologie), particulièrement prégnante sur ce territoire, le Sméag portera une étude spécifique incluant le Val d'Aran espagnol (projet Sudeau 2 du programme européen Sudoe).

Le SAGE Vallée de la Garonne qui concerne notamment ce territoire est en phase d'état des lieux. Les données issues du SAGE seront utilisées pour la démarche « Dynamiques Garonne amont ». Une commission géographique du SAGE est prévue courant automne 2013 pour présenter l'état des lieux.

Jean-Pierre Brana, Président de l'association du Pays de Comminges Pyrénées évoque les démarches Scot portées par les Pays. Le Scot Pays de Comminges traite également des différents aspects du fleuve.

Comité de pilotage restreint : Afin d'animer la démarche, il est prévu la réalisation d'un comité de pilotage restreint qui rassemble collectivités et organismes de l'Etat.

Il est donc lancé un appel à candidatures aux élus des communautés de communes qui souhaitent siéger au comité de pilotage restreint. Les élus intéressés sont invités à se manifester auprès du Sméag.

Réunions locales : Dans un souci d'efficacité, il est proposé de découper géographiquement le territoire Garonne amont en 3 sous unités, afin de faciliter la participation des acteurs aux réunions de concertation. Le découpage proposé est le suivant :

- Garonne montagnarde du Val d'Aran à la confluence Neste
- Garonne de piémont de la confluence Neste à confluence Salat
- Garonne de Bousens à Carbonne, entre les confluences Salat et Arize

Ce découpage ne fait l'objet d'aucune contestation en séance.

V- Prochaine étape

Les premières réunions locales seront organisées à partir de l'automne 2013 pour une restitution et synthèse en plénière début 2014.

Attention, il convient de distinguer :

- **Les réunions locales de la présente démarche « Dynamiques Garonne amont »** : elles porteront sur le diagnostic et la gestion du lit, des berges et des espaces riverains de la Garonne et affluents sur le territoire Garonne amont
- **Les commissions géographiques du Sage Vallée de la Garonne** qui porteront sur toutes les thématiques à l'échelle de l'ensemble de la Garonne